

Cérémonie de présentation des vœux du président

vendredi 23 janvier 2015

Mesdames, Messieurs

Mesdames, Messieurs les élus,

- - - - -

En ce début de nouvelle année, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux de bonne santé et de réussite dans tous vos projets à vous même et à vos familles.

Je ne dérogerai pas à la tradition qui veut que ce rendez-vous soit celui des bilans et des perspectives.

Sans m'attarder outre mesure sur l'année écoulée je rappellerai néanmoins que l'année 2014 a été marquée **par le renouvellement de nos instances** au printemps dernier, intervenu à l'issue des élections municipales.

J'ai pour ma part eu la satisfaction et le plaisir d'être reconduit à la présidence du SDE 07 : j'y vois là une marque de confiance et la reconnaissance du travail accompli au cours de la précédente mandature.

Au cours de ces 6 prochaines années j'entends bien poursuivre ce travail. Mon implication sera sans faille et j'aurai toujours à

cœur d'être à l'écoute de chacune des 339 communes adhérentes à ce Syndicat.

Mon élection comme sénateur de l'Ardèche sera je l'espère, un atout supplémentaire pour défendre nos compétences et missions de service public, et plus généralement les spécificités de notre département à dominante rurale.

En 2014, suite au renouvellement des conseils municipaux, la composition du Comité syndical a été sensiblement modifiée, et ce, pour deux raisons majeures : la disparition de syndicats primaires et des communautés de communes, a fait évoluer la composition du comité syndical où siègent désormais non plus 94 mais 102 délégués ; Le corps des élus municipaux ayant lui aussi évolué, beaucoup de nouveaux élus ont logiquement intégré notre comité syndical.

Le renouvellement de nos instances a également entraîné un certain nombre de changements, à commencer par une nouvelle organisation sur laquelle je m'appuierai au cours des 6 prochaines années : de nouveaux vice-présidents, plus nombreux et aux délégations élargies, ainsi que de nouvelles commissions, largement ouvertes aux élus, y compris à ceux ne siégeant pas au Comité syndical.

Au niveau de notre activité, je tiens à souligner que **2014**, malgré une conjoncture économique bien morose, a été pour le

Syndicat une année marquée par une **augmentation de nos investissements** par rapport à l'année 2013.

Rien qu'en électrification rurale, nous avons payé aux entreprises 2 millions de travaux supplémentaires par rapport à 2013. Soit 13 millions d'euros.

En matière d'éclairage public, l'activité 2014 a été soutenue, avec des subventions aux communes en hausse, pour un total de 2,5 millions d'euros.

Les opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée se sont chiffrées pour leur part à 4,7 millions, soit une hausse de 600 000 euros.

Ces chiffres attestent de la bonne santé de notre Syndicat. Il sont aussi de bon augure et nous permettent d'aborder 2015 en confiance.

Il le faut, car 2015 sera une année marquée pour nous, syndicats d'énergie, par de grands sujets nationaux, synonymes de potentiels mais profonds changements, tels le **Projet de loi portant organisation territoriale de la République**.

Ce projet, dit aussi projet NOTRe vise à revoir l'aménagement du territoire français et la décentralisation telle que nous la connaissons aujourd'hui et qui permet de transférer des compétences administratives de l'État vers des collectivités locales.

Aujourd'hui, la France La France compte 101 départements, 36 700 communes, 22 régions et 2 600 groupements intercommunaux.

La France compte aussi quatre échelons administratifs locaux qui se partagent des compétences : commune, intercommunalité, département et région. Cet empilement des échelons d'administration, les compétences partagées et les financements croisés sont souvent résumés par l'expression "millefeuille territorial".

Cette organisation, nous en faisons tous l'amer constat, est souvent illisible pour le citoyen et nuit à l'efficacité de l'action publique des territoires.

Une importante réforme territoriale portée par le chef de l'État entend transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République. En jeu, se trouve la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins citoyens.

Concrètement, un premier volet a déjà été ouvert en janvier 2014 avec la loi dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. La création d'un nouveau statut pour ces dernières amorcera une vraie clarification de l'exercice des compétences au niveau local.

C'est ainsi que le 1^{er} janvier dernier ont vu le jour les métropoles de Rennes, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Brest, Lille, Rouen, Grenoble, Strasbourg et Montpellier.

Créée également le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale à part entière et dispose d'un statut particulier. Celles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence verront le jour au 1^{er} janvier 2016. Ces nouvelles entités auront plus de pouvoir et interviendront dans la voirie départementale, les transports scolaires et la promotion internationale du territoire.

C'est dans ce contexte qu'il nous faudra veiller_ et je le ferai avec ma double casquette de président du SDE 07 et de Sénateur de l'Ardèche puisque le Sénat a entamé, le 16 décembre 2014, l'examen du projet de loi _ à ce que **la compétence de distribution d'électricité** qui appartient aujourd'hui aux communes et que nous assurons par délégation, ne soit pas transférée aux départements.

Les conséquences d'une telle modification, si elle intervenait, entraînerait une nouvelle diminution des moyens financiers des communes, au travers de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Lancé par le Président de la République en novembre 2012, **le débat national et citoyen sur la transition énergétique** (auquel

nous avons pris notre part en organisant ici-même des Assises) vise à engager la France vers la sobriété et l'efficacité, le développement des énergies renouvelables et la transition écologique, dans des cadres communautaires et internationaux. Au terme d'un débat de plusieurs mois, un document de synthèse a été établi ; il a inspiré le Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français.

Pour mémoire le Projet de loi prévoit de **fixer les objectifs de la transition énergétique** (article 1^{er}), dont les objectifs chiffrés suivants :

- une baisse de la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à la référence 1990 ;
- une réduction de moitié de la consommation d'énergie à l'horizon 2050 par rapport à 2012 ;
- une réduction de 30 % de la consommation énergétique finale des énergies fossiles en 2030 par rapport à 201

Le projet de loi prévoit également de décrire les **différents outils de pilotage de la transition énergétique** dont :

- des mesures relatives à la **maîtrise de la demande d'énergie** ;
- des mesures relatives au **développement des énergies renouvelables** ;
- des mesures relatives au nucléaire ;

- des mesures encourageant le développement de l'économie circulaire et la réduction des déchets.

C'est pour tendre vers ces objectifs que le SDE 07 a entrepris **de développer et structurer ses services Energie et Eclairage Public**. Un nouvel agent a été recruté au printemps dernier au service Energie et un autre est en passe de l'être.

Le service Energie travaille depuis plusieurs mois, avec ses homologues drômois du SDED , à la création d'un **groupement d'achat pour le gaz** qui devrait être opérationnel au 1^{er} juin 2015. Ce projet se veut une réponse à la fin des tarifs réglementés de vente qui a déjà débuté pour certains consommateurs et dont les conséquences ne seront pas neutres sur la facture énergétique des communes.

L'adhésion au groupement d'achat permettra de faire baisser les prix, grâce à des volumes importants favorisant la concurrence, de bénéficier d'une expertise et de procédures communes.

Le groupement gaz Drôme –Ardèche a été évalué à 100 GWh.

Sur le même modèle, nous venons de lancer un projet de **groupement d'achat pour l'électricité** pour le compte de communes.

En matière d'éclairage public, les choses évoluent aussi considérablement, puisque suite à une modification de nos statuts en juillet dernier, les communes peuvent désormais

nous déléguer la **compétence globale en matière d'éclairage public** : le SDE 07 assure alors pour les collectivités souhaitant adhérer à cette compétence, la gestion et l'entretien des installations d'éclairage public ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs et de rénovation desdites installations. A cet égard, le budget 2015 prévoit une enveloppe conséquente de 8 millions d'euros pour la maintenance, les travaux et les subventions EP.

Un autre dossier nous mobilise actuellement : celui de la création, de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, le **projet IRVE**.

Le Syndicat a pris la compétence en la matière et s'apprête à solliciter le concours de l'ADEME afin d'aider les collectivités à s'équiper en infrastructures.

D'autres projets sont lancés et avanceront courant 2015 telle une **réflexion sur les CEE** et la rénovation des bâtiments communaux. Un groupe de travail dédié a été constitué afin d'envisager comment aider les communes.

2015 verra également la **signature d'accords avec GrDF** ; une convention pour la communication d'informations par sms en cas d'incident d'exploitation ainsi qu'un partenariat pour former les entreprises aux travaux sur les réseaux, ou comment éviter les dégâts sur les réseaux.

Ce point me donne l'occasion de souligner **la bonne qualité de nos relations avec les concessionnaires.**

J'en veux pour exemple notre collaboration avec ErDF au cours des derniers mois, dans le cadre de la réforme liée au décret du Facé visant à requalifier nombre de communes rurales en communes urbaines.

Grâce à notre excellent travail, l'Ardèche est le département ayant le moins perdu de communes rurales.

Je souhaite terminer mon intervention par un mot de bienvenue en direction des nouveaux membres du personnel qui ont rejoint le SDE 07 courant 2014 ou tout récemment :

- Alexis RAKOTOZANANY, arrivé au printemps dernier est venu renforcer le service Energie ;
- Sandrine LALANDE a quitté le SEDI en Isère, pour rejoindre l'Ardèche en septembre dernier. Elle est notre directrice administrative et financière et remplace Jean-Louis MANAUT, désormais à la retraite ;
- Julien CHARRE est quant à lui arrivé il y a quelques semaines comme nouveau chargé d'affaires ;
- Enfin, dans la perspective du prochain départ à la retraite de Dominique HILAIRE, sa remplaçante Valérie PASCUAL a rejoint le Syndicat en début de semaine.

J'ai ajouté que dans quelques jours nos effectifs seront encore étoffés par l'arrivée de 2 jeunes femmes, embauchées dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.

Au-delà du nombre, ce sont aussi des compétences et des expertises pour l'avenir que nous recrutons. Bienvenue à eux.
Au nom du Bureau syndical, je vous remercie pour le travail effectué en 2014 et vous renouvelle ma confiance et mes vœux de bonne année.

Jacques GENEST

Président

Sénateur de l'Ardèche

Vendredi 23 janvier 2015